



Droit du syndic de copropriété

Par stel

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement actuellement occupé.

Au mois de décembre 2011 mon syndic a demandé l'intervention d'une société dans cet appartement suite à une recherche de fuite et à un dégât des eaux (mur situé entre mon appartement et le palier).

Cette première intervention, réalisée dans une partie privative, a été effectuée sans mon consentement.

Les travaux étant à la charge de l'occupant des lieux (joins d'étanchéité des toilettes) je souhaiterais savoir si le syndic a le droit :

- de faire réaliser les travaux sans mon consentement,
- d'intégrer dans mes charges les frais de ces travaux (plomberie dans l'appartement, puis à l'avenir réfection d'un mur extérieur à l'appartement) alors qu'il ne m'a ni prévenue ni laisser le choix des sociétés ?

Dans le cas ou je pourrais faire un recours vers quelle instance puis-je me diriger ?

Par avance je vous remercie de votre aide. Bien cordialement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement